



## Soins de ma soeur marocaine

Par **ash198**, le **06/05/2015** à **18:48**

Bonjour ma soeur habitant au maroc à fais un AVC (Accident vasculaire cérébral) elle est actuellement en traitement la bas au maroc mais elle veux se faire soigné ici en france sachant que son mari a auparavant travailler en france et que actuellement son mari est mort mais elle touche la retraite de son mari au maroc elle cotise jusqu'a maintenant pour la securité social elle a son numero de securité social elle voudrais beneficier de soins ici en france à t'elle le droit sachant que j'hebergerais ma soeur cher moi et aussi quelle sont les demarche que je dois faire pour l'amener ici en france cher moi pour les soins ? [smile3]

Merci de votre compréhension et de votre réponse.

Par **domat**, le **06/05/2015** à **20:04**

bsr,

dès l'instant ou votre soeur n'étant pas de nationalité française ni résidente en france, il lui sera difficile d'obtenir un titre de séjour pour des soins en france dès l'instant ou il existe des soins disponibles au maroc.

vous devriez vous rapprochez d'un consulat de france car il existe une convention de sécurité sociale entre le maroc et la france en date du 22 octobre 2007 (Décret n° 2011-567 du 24 mai 2011).

cdt

Par **mama17**, le **06/05/2015** à **20:40**

Vous dites que votre soeur est assuré social ? en France ?

Par **ash198**, le **07/05/2015** à **22:38**

Oui elle est assuré social en france